

Melun, le 6 avril, 2020

Monsieur le Président de l'UM 77

Union des Maires de Seine-et-Marne

HCenter-ZA Bel Air –

11, rue Benjamin Franklin

77000 LA ROCHETTE

Monsieur le Président,

A l'approche du CTSD "carte scolaire" qui doit se tenir demain, mardi 7 avril 2020, après avoir été repoussé deux fois, nous avons eu l'opportunité de prendre connaissance du courrier que vous avez adressé il y a quelques jours aux maires des communes de notre département au sujet de la carte scolaire 2020 et dans lequel vous faites état des informations que notre Inspectrice d'Académie Madame Debuchy vous a confirmées à l'occasion d'un échange téléphonique.

Ce courrier appelle de notre part quelques réflexions et compléments d'information tout à fait objectifs qu'il serait souhaitable que les élus locaux aient à l'esprit par les temps qui courent.

En effet, si les questions relevant des instances paritaires sont les unes après les autres retirées de leurs champs de compétences par la loi Fonction Publique du 6 août 2019, celle de la carte scolaire y demeure pour l'instant et nous disposons donc des données chiffrées établies par l'administration de l'Education nationale.

Pour avoir « épluché »au mois de mars les documents relatifs aux prévisions carte scolaire 2020, nous vous confirmons que, pour ce qui est du secteur rural, c'est bien de 37 postes (ou classes) qu'il s'agit mais le calcul que nous avons fait est le suivant :les propositions de mesures de carte scolaire de l'administration en milieu rural (comprenant d'ailleurs les 445 communes de moins de 5000 habitants, soit près de 9/10èmes des 507 communes du 77... dont une partie non négligeable en milieu urbain) s'établissaient à 55 fermetures de classe (très majoritairement "définitives") et 18 ouvertures définitives. Ainsi, quand Madame Debuchy vous annonce que 37 fermetures sont rapportées, il s'agit d'un raccourci. En réalité, les 55 fermetures seraient levées mais, dans le même temps, les 18 ouvertures seraient suspendues...

Quand Madame Debuchy vous affirme que « le maintien des classes concernées ne se ferait en aucun cas par la fermeture de classes en milieu urbain, la décision des autorités académiques étant de maintenir au minimum les taux d'encadrement actuels partout sur le département », elle précise cependant de façon transparente que, si de nouveaux moyens ne sont pas accordés à notre département, ce sont les brigades de remplacement qui serviront à pallier l'absence de dotation supplémentaire. Quand on sait quelle a été la situation des remplacements cette année jusqu'au 13 mars avec, pour la première fois en Seine-et-Marne, une multiplication d'absences longues d'enseignants sans remplacement dans le premier degré public, c'est inquiétant pour l'année prochaine...

En réalité, ce qui pose problème avant tout, c'est le retard accumulé depuis des années, voire des dizaines d'années, par notre département dans ce domaine et qui le place chaque fois dans l'obligation de redéployer ses propres ressources. Suivant

les années, ce sont les postes de remplaçants qu'il faut amputer, ou ceux en RASED, les postes de « Plus de Maîtres Que de Classes » (7 suppressions cette année), les classes rurales quand il faut ouvrir en ville, les classes urbaines quand il faut sauvegarder celles du milieu rural, le secteur « hors Education Prioritaire » quand il faut dédoubler les classes en REP ou REP+, etc.

Vous trouverez en pièces jointes des données chiffrées qui mettent en évidence la position peu enviable du premier degré public dans notre département en termes de taux d'encadrement ou de moyennes d'élèves par classe ainsi qu'une question écrite de 2010 et une question orale de 2013 de Monsieur Michel Billout, Sénateur de Seine-et-Marne, au Ministre de l'Education nationale à ce sujet. Il est intéressant de constater que, si la Seine-et-Marne « naviguait dans les profondeurs » du classement des départements français depuis de nombreuses années, c'est depuis le passage de Jean-Michel Blanquer au rectorat de Créteil qu'elle a « touché le fond », c'est-à-dire la $101^{\rm ème}$ et dernière position et qu'elle y reste depuis lors.

Pour commencer, vous trouverez donc ci-joint un tableau présentant la position de la France pour ce qui est du taux d'encadrement dans le 1er degré en 2019 suivant les indicateurs de l'OCDE, c'est-à-dire la dernière place de l'Europe des 23 et endessous de la moyenne des pays de l'OCDE et même de ceux du G20.

Ensuite, un deuxième document établi d'après les « Repères et références statistiques 2019 du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse — DEPP » montre en effet que la Seine-et-Marne est la dernière de la classe suivant ce critère. Pour atteindre la moyenne des départements français, il aurait fallu cette année une dotation de 820 postes alors que nous n'en avons reçu que 40 (en attendant une éventuelle dotation supplémentaire...).

Pour compléter le tableau, vous trouverez d'autres tableaux établis à partir des documents transmis par la DSDEN aux représentants du personnel. Ils reprennent un certain nombre de données statistiques et les nombres moyens d'élèves par classe dans les circonscriptions ou dans certaines écoles de notre département.

Les deux premiers dressent le classement prévisionnel des 26 circonscriptions de la Seine-et-Marne si ses propositions d'ouvertures définitives et de fermetures définitives ou révisables étaient entérinées. Dans un cas, il n'est fait état que des classes à proprement parler et dans l'autre, les dispositifs tels que les dédoublements de classes en REP ou la limitation des effectifs des classes de GS, CP ou CE1 à 24 élèves sur des territoires particuliers sont pris en compte.

Enfin, dans le dernier document, pour l'exemple, vous trouverez le classement des écoles de la circonscription de Pontault-Combault qui est celle où les classes sont en moyenne les plus chargées. Vous noterez que les moyennes d'élèves par classe les plus basses sont observées dans les écoles comptant le moins de classes qui se trouvent être aussi les écoles des quartiers les plus favorisés socialement de cette circonscription.

Vous constaterez ainsi que notre situation n'a relativement pas changé depuis bien longtemps et que la nécessité d'un plan de rattrapage pour le premier degré public de la Seine-et-Marne est toujours, ô combien, d'actualité. Au moment où les bienfaits des services publics en général semblent être redécouverts, il serait temps que soit mis fin à la situation inégalitaire que subit notre département depuis des années en ce qui concerne les moyens attribués par l'Etat à l'enseignement du premier degré public. La plupart des maires des 444 communes de Seine-et-Marne comptant une ou plusieurs écoles ont à cœur, comme il leur en incombe d'ailleurs, d'en assurer la

construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement et de gérer également certains personnels non enseignants qui travaillent à l'école, notamment ceux qui s'occupent de l'entretien et du service de restauration. Ils font souvent de leur mieux pour leurs écoles publiques malgré des budgets communaux de plus en plus limités. Malheureusement, l'engagement de l'Etat pour le service public d'Education dans le premier degré n'est pas à la hauteur de nos attentes et place toute la communauté éducative Seine-et-Marnaise dans une position de relégation que nous demandons à l'UM 77 et aux maires de nos communes de dénoncer publiquement.

Dans l'espoir d'une rencontre pour expliciter et relayer dans le dialogue notre ancienne et juste revendication d'un plan de rattrapage pour le premier degré public de Seine-et-Marne, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre profond attachement au Service Public d'Education et plus particulièrement celui du premier degré et à la notion d'égalité de traitement qui, en l'occurrence, n'est plus respectée depuis longtemps en ce qui concerne notre département.

Pour le SNUipp-FSU 77,

Mialinoro Reboul Julien Fernandez Véronique Osika Thierry Grignon

Co-secrétaires départementaux

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Section de Seine-et-Marne - 32 Bd de l'Almont - BP 85 - 77001 MELUN CEDEX